

# Réseau Planif Territoires

16 octobre 2025

## Mini Conférence après-midi

*De la déclinaison de la stratégie risques et résilience dans le PLUi de Grenoble Alpes Métropole (38) à l'enjeu d'adaptation au changement climatique intervention – Myriam Reynaud-Banus, cheffe du service urbanisme*

### Contenu de l'intervention

L'intervention présentée par Myriam Reynaud-Banus, de Grenoble-Alpes Métropole, portait sur la démarche engagée pour adapter le territoire métropolitain aux risques naturels et au changement climatique à travers l'évolution du PLUi.

**Nature de l'action :** Intégration/évolution des politiques de résilience, risques naturels et adaptation climatique dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

**Outil principal :** Le PLUi enrichi d'un volet « risques et résilience » et d'une OAP Bioclimatique (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

**Démarche :** Approche progressive et intégrée :

- Réactualisation de la connaissance des risques (30 cartes d'aléas).
- Intégration réglementaire et graphique dans le PLUi.
- Création d'un guide métropolitain d'aménagement résilient en zone inondable.
- Évolution vers un PLUi bioclimatique : prise en compte du confort thermique, de la végétalisation et enjeux de la décarbonation des nouvelles constructions dans la planification urbaine.

**Déclencheurs :**

- Multiplication des aléas climatiques et risques naturels (inondations, chaleur).
- Approbation du nouveau PPRI Drac (2023) nécessitant la mise en cohérence du PLUi.
- Constats locaux : Réchauffement accéléré des vallées alpines (+2,2°C à horizon 2050) ; hausse des épisodes de chaleur extrême (+30 jours >35°C en 2050)
- Volonté de passer d'une approche réglementaire à une approche proactive d'adaptation.

**Partenaires mobilisés**

- Interne : Élus métropolitains / Services de la Métropole (urbanisme, habitat, aménagement, environnement, énergie)
- Acteurs du territoire : collectivités, promoteurs, architectes, bailleurs, aménageurs, convention citoyenne pour le climat...
- État (services de l'État / DDT) : CEREMA pour la conception du guide d'aménagement résilient
- Partenariats techniques/chercheur Xavier FOISSARD Climatologue, AURG (définition des profils

bioclimatiques et des indicateurs topoclimatiques, etc)

### Ce qui a été facile

- Appropriation du sujet par les acteurs locaux déjà sensibilisés aux risques.
- Cohérence avec les politiques existantes (plan canopée, énergie-climat, biodiversité).
- Volonté politique claire d'aller vers un PLUi innovant et adapté aux enjeux du territoire.

### Ce qui a été difficile :

- Coordination entre de multiples cadres réglementaires (PLUi, PPRI, servitudes, PLH)
- Passage d'une logique d'interdiction à une logique d'aménagement résilient : appropriation d'une nouvelle doctrine
- Adaptation des outils d'urbanisme aux réalités climatiques locales (topoclimats variés)
- Nécessité de formation et d'accompagnement des porteurs de projet et pédagogie auprès du grand public

### Perspectives

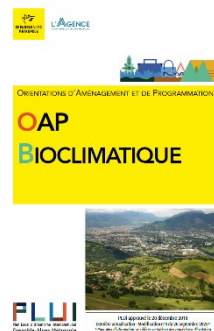
- Généralisation de la conception bioclimatique à l'échelle du territoire métropolitain.
- Renforcement des exigences en matière de végétalisation, gestion des eaux, et neutralité carbone.
- Suivi des profils bioclimatiques pour adapter les projets localement.
- Accompagnement continu des communes et professionnels dans la transition.

## Visuel



Guide métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible  
<https://www.cerema.fr/fr/system/files?file=documents/2023/03/guide-gam-inondation.pdf>

OAP Bioclimatique <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/610-les-documents-du-plui.htm>



## Synthèse des échanges en salle

### Y a-t-il eu des recours sur la modification n°3 du PLUI ?

La modification vient tout juste d'être approuvée, mais il y aura sûrement des recours. La Métropole indique qu'un taux de dépôt de CU important a été observé avant l'approbation de la modification n°3.

Beaucoup de pédagogie est nécessaire pour expliquer l'importance de protéger les arbres (enjeux de chaleur urbaine, de gestion des eaux pluviales, etc).

Le contexte de crise de l'immobilier a peu impacté les coûts de sortie (impact plutôt sur les marges ou sur le prix du foncier).

### Pourquoi passer par une OAP plutôt que par le règlement écrit ?

Si l'OAP thématique Bioclimatique est l'objet principal de la Modification n°3 du PLUI, la Métropole a travaillé en parallèle sur le règlement écrit. Celui-ci intègre déjà la protection d'environ 10 000 sujets végétaux et une analyse pluriannuelle des arbres > 7m va permettre de continuer à en protéger en lien avec les enjeux du territoire (prise en compte des arbres le long des grands axes, divisions parcellaires, ...).

### **Depuis la mise en œuvre du PLUI, les règles du PLUI ont-elles eu des effets sur le marché ?**

Depuis la mise en œuvre du PLUI en 2019, il n'y pas d'effet négatif constaté malgré les objectifs ambitieux qui avaient été fixés (secteurs avec 30% pleine terre et 60% espaces végétalisés, production d'énergies renouvelables, ...), par contre c'est plus compliqué concernant la réhabilitation.

Pour ce qui est de la modification n°3 du PLUI, la Métropole a tenu compte de certaines remontées en enquête publique : instauration d'un bonus pour le maintien des arbres existants ou pour tenir compte de l'épaisseur du substrat des toitures végétalisées.

De manière générale, il y a une sensibilité particulière sur la Métropole liée au contexte climatique et un changement du mode de conception (valorisation des bois du massif alpin autour de la certification Bois des Alpes, ...). La Métropole s'engage à accompagner la filière, comme en témoigne notamment la création de deux postes dédiés au bâtiment durable (circuits, matériaux biosourcés).

### **Quel accompagnement de l'Etat ?**

La Métropole souligne le soutien de l'État dans sa posture face aux investisseurs et, plus largement, un appui de l'État adapté au territoire. La Métropole souligne aussi l'implication de l'Agence d'urbanisme.

### **Quid des communes rurales ?**

Les communes rurales peuvent être déstabilisées par la promotion, mais elles sont convaincues par l'intelligence du nouvel outil que constitue l'OAP Bioclimatique.

### **Témoignage de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais**

Le sujet de la surchauffe a été mis en avant dans le cadre de l'élaboration PLUI. Il existe une forte volonté des élus d'avancer sur cette question, en lien notamment avec les enjeux de réhabilitation sur un territoire marqué par la précarité, mais la Communauté de communes manque d'ingénierie.



- une démarche innovante qui fait du PLUI un véritable outil d'adaptation : intégration du bioclimatisme, de la résilience aux risques, de la gestion de l'eau et du confort thermique dans la conception des projets.
- un modèle inspirant mais à simplifier : l'expérience grenobloise montre la voie ; un modèle inspirant qui peut être adapté pour être décliné sur les territoires ruraux
- un changement de culture : passer de la contrainte à l'aménagement résilient nécessite formation, acculturation et accompagnement, quel que soit le niveau d'ingénierie locale
- une démarche transférable : même simplifié, ce type d'outil permet à tous les territoires d'anticiper les effets du changement climatique et d'intégrer la résilience au cœur de la planification.